

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2622)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 407

présenté par
M. Véran, rapporteur

ARTICLE 5

I. – Après l’alinéa 17, insérer l’alinéa suivant :

« I *bis* (nouveau). – L’article 9 de la loi organique n° 2001-539 du 25 juin 2001 relative au statut des magistrats et au Conseil supérieur de la magistrature est abrogé. »

II. – En conséquence, à l’alinéa 18, substituer aux mots :

« Le I entre »,

les mots :

« Les I et I *bis* entrent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination